

Réunion du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 95

Nombre de présents : 73

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléant de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, DARRIEU Sylvie (Suppléante de la commune de Ramous), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Lucien PRAT (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUNTRY), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Jacques CLAVÉ (Pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Gérard IRIART, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette BOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 4 : POLITIQUE CLIMAT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY

Un engagement fort dans les transitions

La mission du Plan Climat Air Energie Territorial est de prendre en compte dans les politiques publiques de la collectivité, le changement climatique, la biodiversité et la santé environnementale, tout en favorisant l'équité. La politique Climat de la collectivité peut se résumer ainsi : **« La collectivité s'engage à relever les défis de la transition écologique et poursuivre la transition énergétique dans toutes ses politiques publiques. Ses démarches d'exemplarité s'appuient sur le développement durable afin d'avoir un territoire dynamique économiquement et socialement engagé tout en préservant et protégeant les personnes, les milieux physiques et la biodiversité ».**

Avec une trajectoire assumée pour la production d'énergies renouvelables et la maîtrise des consommations

La collectivité reste dans une dynamique de croissance économique de tous les secteurs (industrie, agriculture et tertiaire). **Cette dynamique participe à l'objectif de décarbonation de la France en utilisant des processus vertueux en lien avec l'agriculture.** La venue d'industries innovantes d'ici 2030 assurera une employabilité importante sur le territoire.

La trajectoire énergétique constatée du territoire entre 2012 et 2020 est caractérisée par une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) (- 50 %) et par une baisse plus modérée des consommations énergétiques (- 8 %) dénotant l'effort du territoire de se désengager des énergies fossiles.

Avec l'arrivée d'industriels engagés dans la stratégie nationale de réindustrialisation de la France, la projection des évolutions des consommations énergétiques et des émissions de GES entre 2012 et 2030 est une forte augmentation des consommations énergétiques et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le contenu carboné de l'électricité en France (une part est générée à partir des énergies fossiles au niveau national).

Pour les productions d'énergies renouvelables, la production locale était déjà conséquente pour l'électricité avec les centrales hydrauliques, la chaleur avec la vapeur récupérée sur des processus industriels et des biocarburants. Une forte augmentation d'énergies renouvelables est notable depuis 2012, avec l'arrivée notamment d'une chaudière bois industrielle, des parcs photovoltaïques et d'un méthaniseur. Le territoire produit l'équivalent de 70 % de sa consommation énergétique. Elle en autoconsomme 30 %.

La production sera en hausse avec l'arrivée des nouveaux projets industriels qui amplifieront la production de chaleur à partir de biomasse et de récupération sur des processus industriels et la production de e-fuel.

Aux conséquences multiples sur l'aménagement du territoire et sur son organisation au sein des différents secteurs.

Cette trajectoire assumée du territoire n'est pas sans conséquence. L'arrivée de nouvelles industries pose la question du logement et de l'aménagement du territoire afin d'accueillir les nouveaux travailleurs. L'organisation des mobilités ainsi que des services doit donc être repensée sous ce prisme. Enfin, le territoire, au-delà d'être industriel, est historiquement agricole. L'enjeu est aussi de préserver et de maintenir les exploitations ainsi que la capacité nourricière de l'agriculture, tout en permettant des passerelles entre le monde agricole et le monde industriel d'approvisionnement en bioressources.

Une stratégie locale : amplification de la transition énergétique et être une collectivité exemplaire.

La collectivité met tout en œuvre pour mesurer le plus précisément et largement possible l'ensemble de ses émissions carbone. L'évaluation des émissions est réalisée sur plusieurs sujets : les émissions liées aux déplacements de sa flotte (voitures légères, camions, bennes à ordures ménagères, matériels des espaces verts ...), les émissions liées aux consommations énergétiques dans ses locaux et l'éclairage public, et les émissions liées au numérique.

La collectivité se mobilise pour éviter, réduire et compenser les émissions de carbone dans toutes ses activités. Pour cela, un économe de flux suit les consommations et productions énergétiques et établit un bilan. La collectivité entreprend d'équiper ses locaux de solutions à faible consommation énergétique, notamment en termes de chauffage et climatisation avec de l'efficacité énergétique, tout en sensibilisant aux bonnes pratiques de sobriété. Elle prend en compte, dans les solutions à mettre en place, le confort d'été et des solutions basées sur la nature (produits biosourcés) et de ventilation naturelle. Elle s'engage dans la rénovation et la construction de bâtiments efficaces au froid et à la chaleur, de par leur enveloppe performante, les faibles consommations énergétiques et émissions carbone.

La collectivité s'engage dans des actions en lien avec les acteurs du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, pour maîtriser les consommations énergétiques et augmenter la production d'énergies renouvelables. Elle a ainsi défini ses leviers de décarbonation et en a déduit sa stratégie chiffrée qui ne prend toutefois pas en compte l'arrivée des nouvelles entreprises :

- Diminution globale sur le territoire de la part d'énergies fossiles : de 50 % en 2030 et 90 % en 2050,
- Diminution identique pour tous les secteurs :
 - des consommations énergétiques totales : de 30 % en 2030 et 50 % en 2050,
 - des émissions de GES : de 45 % en 2030 et 75 % en 2050.

Tout en intégrant la transition écologique dans toutes ses politiques.

La collectivité se mobilise pour atteindre l'objectif mondial fixé par l'accord de Paris sur le climat pour réduire le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre l'action menée pour limiter localement l'élévation des températures à 4°C. La collectivité témoigne de son engagement vers la biodiversité au travers de sa Trame Verte et Bleue et une réflexion globale sur la séquence Eviter Réduire Compenser qu'elle souhaite mettre en place. Elle s'implique et s'investit dans la protection des biens et des personnes faces aux aléas naturels et industriels.

La collectivité s'engage dans l'autoconsommation individuelle et collective locale et nationale. Elle s'emploie à avoir un mix énergétique (bioGNV, bio Carburant, e-fuel, hydraulique, solaire...) tout en privilégiant l'électricité. La collectivité s'est positionnée à la suite des communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

La collectivité prône la sobriété foncière et d'usages en lien avec le PLUi au travers du zéro artificialisation nette (ZAN) et le Plan Local de l'Habitat (PLH) avec le nombre de logements et la requalification foncière et le zéro émission nette (ZEN) pour le PCAET. Elle assure un aménagement durable de son territoire.

La collectivité se positionne auprès des industriels dans leur projet de zones industrielles bas carbone (ZIBaC) et la réutilisation de CO₂ dit biogénique qui couplé avec de l'hydrogène vert produit des e-fuels.

La collectivité a conscience qu'elle doit développer la gestion durable de ses forêts et de ses ressources naturelles (eau, alimentation, matières premières ...) et réaffirme le rôle de l'économie circulaire sur le territoire et son amplification.

Avec une collectivité déjà en marche.

La collectivité est déjà en marche. Au cours du précédent PCAET, plusieurs politiques structurantes ont été lancées comme la Trame Verte Bleue, le Projet Alimentaire et Territorial, un Contrat Local de Santé, Territoire d'industrie, le Programme Local de l'Habitat.

Depuis le lancement de l'élaboration de la seconde version du PCAET, elle a approuvé :

- La signature d'un Contrat d'Objectif Territorial,
- Le Contrat Local de Santé (2nde édition),
- Le Contrat Opérationnel de mobilité,
- Le Territoire d'industrie (2nde édition).

La collectivité structure sa politique de transition écologique en identifiant ses leviers de décarbonation et de protection de la biodiversité.

Des politiques sont déjà lancées mais pas encore approuvées dont notamment le PLUi et le PLH. Ces derniers concrétiseront certaines orientations du PCAET.

Une stratégie locale qui s'inscrit dans une démarche d'Objectifs Développement Durable (ODD).

La collectivité construit et développe ses activités en cohérence avec les enjeux sociaux, éthiques et environnementaux, au travers d'une stratégie développement durable. Cette stratégie se matérialise pour le PCAET au travers de 7 axes déclinant les enjeux d'acceptabilité, d'adaptation et d'atténuation :

- Opérer une transition juste et équitable,
- Agir pour la santé et le bien-être de tous, notamment via une alimentation et une agriculture, saines et durables et une bonne qualité de l'air,
- Activer l'économie des ressources naturelles en lien avec les milieux physiques et naturels,
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété d'usage et la décarbonation dans tous les secteurs (agriculture, tertiaire, résidentiel, industrie, transport),
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et des modes de vie adaptés au monde de demain,
- Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale,
- Rendre effective la participation citoyenne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 81 voix pour et une abstention (M. Michel LAURIO), décide :

- **d'approuver** la politique climat telle que décrite ci-dessus,
- **d'autoriser** son Président à engager la collectivité dans cette trajectoire,
- **d'indiquer** que les crédits budgétaires seront votés annuellement en fonction des projets,
- **d'autoriser** son Président à mener toutes les démarches de financement possibles et à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT